

## VENTE PAR INTERNET

Le DISTRIBUTEUR AGREE peut vendre les Produits du Laboratoire NUXE par le biais d'Internet dans la mesure où ce mode de distribution permet la vente des Produits dans le strict respect des conditions ci-dessous, et ce, dans l'intérêt du consommateur final.

### 1-Agrément

La demande d'agrément d'un site Web doit être adressée au siège social du Laboratoire NUXE par lettre recommandée avec accusé de réception ou télécopie.

Le Laboratoire NUXE procédera à l'évaluation du site Web dans un délai moyen de trois (3) mois.

Si le DISTRIBUTEUR AGREE ne satisfait pas aux critères définis dans la présente annexe, il sera averti, par écrit, des conditions non remplies qui justifient le refus d'agrément.

### 2-Critères d'agrément

Le site Web du DISTRIBUTEUR AGREE doit satisfaire cumulativement et de façon constante les conditions suivantes:

#### - Point de Vente physique

Le DISTRIBUTEUR AGREE ne peut obtenir un agrément pour son site Web que si ce dernier est complémentaire d'un Point de Vente agréé.

La perte d'agrément du Point de Vente physique du DISTRIBUTEUR AGREE entraîne automatiquement la perte de l'agrément conféré par le Laboratoire NUXE au site Web du DISTRIBUTEUR AGREE et par conséquent la fermeture automatique et immédiate du site Web.

#### -Conseil – Qualification professionnelle

L'ensemble du personnel susceptible de conseiller en ligne les Produits NUXE doit se tenir informé en permanence des caractéristiques scientifiques et techniques des produits à partir de la documentation mise à disposition par le Laboratoire NUXE et doit accepter de recevoir une formation sur ces Produits et leur environnement pour pouvoir effectuer un conseil approprié aux types de demandes formulées par la clientèle.

La qualification professionnelle du personnel en charge du conseil en ligne devra respecter les conditions de l'article 2.2 du contrat de distribution sélective.

Le DISTRIBUTEUR AGREE s'engage en outre, à ce que le délai de réponse personnalisée à une demande de conseil d'un consommateur final soit de 72 heures maximum.

#### - Environnement et présentation des Produits

Le site Web du DISTRIBUTEUR AGREE ne devra pas contrevenir à l'image des Produits NUXE et en aucun cas créer des amalgames avec des produits dévalorisants.

Le site Web du DISTRIBUTEUR AGREE devra à tout moment, pendant la durée du contrat, proposer à la vente d'autres marques présentant des spécificités analogues aux produits NUXE.

SL

Plus particulièrement le site Web devra présenter un espace spécifiquement dédié aux Produits de la marque NUXE avec une qualité graphique et esthétique correspondant à l'état le plus avancé de la technique, seul compatible avec l'image innovante et de prestige du Laboratoire NUXE et de ses Produits.

Le DISTRIBUTEUR AGREE devra disposer, à tout moment d'un assortiment représentatif des Produits en quantité suffisante pour répondre à toute demande normale du consommateur.

### **3-Caractéristiques techniques**

Le site Web du DISTRIBUTEUR AGREE doit satisfaire cumulativement et de façon constante les caractéristiques techniques suivantes:

Le site Web devra permettre aux consommateurs d'obtenir les informations techniques et marketing appropriées sur le Produit NUXE choisi par le consommateur et notamment sur la gamme à laquelle il appartient.

Les informations techniques et marketing relatives aux Produits NUXE devront avoir fait l'objet d'un accord préalable et exprès du Laboratoire NUXE avant leur mise en ligne.

### **4-Droits de propriété intellectuelle**

Le site Web du DISTRIBUTEUR AGREE ne devra en aucun cas créer de confusion dans l'esprit du public entre le Laboratoire NUXE et le DISTRIBUTEUR AGREE.

Le DISTRIBUTEUR AGREE s'interdit notamment mais non exclusivement d'utiliser la marque NUXE pour le référencement :

- en association avec des marques ne relevant pas de l'univers des Produits
- en association avec des marques dévalorisantes pour une ou des marques du Laboratoire NUXE
- en association avec une entité autre que l'entité du DISTRIBUTEUR AGREE
- en association avec des termes, mots et/ou expressions n'ayant pas de lien direct avec les produits commercialisés et ne respectant pas l'image haut de gamme et de prestige des Produits du Laboratoire NUXE

Le DISTRIBUTEUR AGREE s'engage, préalablement à leur utilisation aux fins de référencement, à informer le Laboratoire NUXE sur les mots-clés, associations de mots et/ou expressions et phrases utilisés par le DISTRIBUTEUR AGREE pour son référencement contenant une ou des marques du Laboratoire NUXE.

Le DISTRIBUTEUR AGREE s'engage par ailleurs à ce que l'utilisation d'une ou des marques du Laboratoire NUXE ne puisse permettre le référencement du site du DISTRIBUTEUR AGREE dans un domaine dévalorisant pour le Laboratoire NUXE et l'une ou l'autre de ses marques.

Le Laboratoire NUXE pourra s'opposer à l'utilisation de l'une ou l'autre de ses marques s'il apparaît que cette utilisation contrevient aux éléments susvisés.

L'utilisation de tout visuel représentant la marque, le logo ou les Produits NUXE mis en ligne sur le site Web du DISTRIBUTEUR AGREE devra avoir fait l'objet d'un accord préalable et exprès du Laboratoire NUXE.

Le DISTRIBUTEUR AGREE s'interdit de céder à un tiers les visuels communiqués par le Laboratoire NUXE et s'engage à les utiliser exclusivement pour la présentation et la commercialisation des Produits sur son site Web et ce, dans la limite des droits qui ont été concédés au Laboratoire NUXE.

### **5-Ventes par Internet**

Le DISTRIBUTEUR AGREE s'interdit de vendre les Produits NUXE à tout détaillant ou autre professionnel qui ne serait pas agréé par le Laboratoire NUXE ainsi qu'à tout client situé en dehors de l'Espace Economique Européen.

Il s'engage plus particulièrement à ne pas satisfaire toute commande de Produits qui serait anormale (en périodicité ou quantité) pour un consommateur final et à vérifier le cas échéant que celle-ci émane d'un DISTRIBUTEUR AGREE du réseau situé au sein de l'Espace Economique Européen.

- Promotion des Produits

Toute publicité projetée par le DISTRIBUTEUR AGREE mentionnant les Produits NUXE devra être soumise au Laboratoire NUXE et approuvée par écrit par lui.

Le DISTRIBUTEUR AGREE est libre de ses prix de revente. Il s'abstiendra cependant dans le cadre de la promotion des Produits, d'initiatives promotionnelles de nature à déprécier l'image de marque des Produits. Le DISTRIBUTEUR AGREE s'engage notamment à ne pas utiliser les marques ou les Produits dans le cadre de pratiques de prix d'appel consistant à attirer les consommateurs par des promotions sur les Produits NUXE alors qu'ils ne sont pas disponibles en quantités suffisantes en stocks et orienter le consommateur vers des produits substituables.

- Information du Laboratoire NUXE

Le DISTRIBUTEUR AGREE s'engage à transmettre sur simple demande du Laboratoire NUXE les informations relatives à la quantité de Produits vendus (par référence) par le biais de son site Web ainsi que la localisation géographique des acheteurs.

- Paiement

Le DISTRIBUTEUR AGREE doit mettre en place un système de sécurisation des paiements conforme à l'état de la technique et permettant aux clients d'acquérir les Produits en toute sécurité.

- Livraison

Le DISTRIBUTEUR AGREE doit assurer une distribution de qualité en livrant les Produits, en parfait état et dans le délai maximum de 72 heures à compter de la commande.

## 6- Fermeture du Site Web

Tout manquement du DISTRIBUTEUR AGREE à l'une quelconque des obligations prévues dans la présente annexe ainsi qu'aux autres obligations qui s'y rattacherait, notifié par le Laboratoire NUXE par lettre recommandée avec avis de réception restée infructueuse pendant quinze (15) jours entraînera la fermeture immédiate et définitive du site Web.

## 7- Responsabilité

Le DISTRIBUTEUR AGREE exploite son site Web sous sa propre responsabilité et en aucun cas la responsabilité du Laboratoire NUXE ne pourra être recherchée en cas de violation par le DISTRIBUTEUR AGREE de l'une quelconque de ses obligations légales au regard notamment de la protection des données personnelles.

Sébastien Lucot  
Directeur Général  
Laboratoire Nuxe

Le 2 février 2007

